

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CA plénier du 29 Septembre 2011
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance
Notes sans doute un peu moins détaillées que par le passé, désolé

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, N. Schmitt, J. Munoz, B. Poirine, S. Richaud**
- **Absents : JM Chapuis (proc P. Capolsini)**

Représentants PR :

- **Présents : P. Ortega, JM Goursaud, E. Conte, P. Bianchini, M. Debene**
- **Absents : L. Peltzer, (proc S. Richaud)**

Accueil de la nouvelle directrice de l'IUFM : Mame Rodica Ailincai (arrivée hier soir à l'aéroport).

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 27 juin et 25 août 2011

- Petite demande de modification de P. Merry sur CA 27 Juin
- Remplacer CNED par CNAM, une petite erreur sur un décompte de voix dans PV 25 août, 8h00

Unanimité.

Point 2 : Personnels

- **3.1 Campagne d'emplois 2011/2012 des enseignants-chercheurs, des ATER, des personnels ITRF, ATSS et des bibliothèques**
 - Seul poste d'EC vacant : Histoire (section 22), mis à la délégation (à la demande du département et du laboratoire)
 - Postes adm. Vacants : Directeur DRH, 2 agents DRH, 1 gestionnaire de scolarité, 1 technicien logistique, 1 ingénieur à la CRI, 1 magasinier de bibliothèque → publication de tous ces postes
 - Liste habituelle des postes susceptibles d'être vacants de tous les personnels arrivant en fin de premier séjour ou susceptibles d'obtenir une mutation dans l'année

Arrivée Orava Guenin.

Unanimité

- **3.2 Prime d'excellence scientifique : critères de choix et barème**

Arrivée S. Richaud (avec procuration L. Peltzer)

Seul changement (dans le sens de l'assouplissement des critères) : la PES est attribuée aux EC ayant :

- obtenu une note globale A
- obtenu une note globale B et au moins un A et aucun C
- obtenu une note globale B avec un A en publications et **pas plus d'un C dans l'une des trois autres activités**

Montant : 7 000 Euros, surprime de 1 000 Euros pour une note globale de A.

Question de B. Bellanger : comment contrôler de l'efficacité de ces critères ?

E. Conte : nous pouvons modifier ces critères l'an prochain si besoin et de toute façon nous devons changer cela avec le passage au RCE.

Trois précisions de P ; Capolsini :

- Nous devons prendre en charge la PES de collègues arrivant à l'UPF et ayant obtenu une PES dans un autre établissement

- L'instance nationale d'évaluation n'existera peut-être plus après le 31/12/12
- PES sur budget établissement (ce qui n'était pas le cas de la PEDR avant l'an dernier)

Critères d'attribution : **Unanimité**.

Montants et décharge d'enseignement dans la limite de 30h eTD : **Unanimité**.

- 3.3 Demande de protection juridique

Félix ATEM a été l'objet de graves accusations de part de la mère d'une de ses étudiantes qui a envoyé une virulente lettre d'accusation à nombres de personnalités du Pays (Président, ministres, ...).

Dans la mesure où ces attaques portent un important préjudice moral à notre collègue. Il a donc décidé de porter plainte et de demander la protection juridique.

E. Conte a reçu la mère de l'étudiante en question et a cherché une solution « à l'amiable » avec des excuses publiques. Malheureusement, les choses sont maintenant allées trop loin et les répercussions personnelles sont trop importantes pour que l'affaire puisse se régler comme cela.

B. Bellanger : je comprends que la lettre ne soit pas jointe mais de tels accusations sont-elles fréquentes ?

E. Conte : non, ce n'est pas fréquent, heureusement.

Vote à bulletin secret : **18 oui**, 0 non, 2 abs

O. Guenin : ou en sommes nous de la procédure de commission disciplinaire concernant certains personnels ?

E. Conte : la date de jugement de la commission de discipline est fixée au 14/10/11.

Point 3 : Mise en place du Référentiel d'équivalences horaires pour l'année universitaire 2011/2012

Présentation de tout le processus et des résultats par Vincent Dropsy (voir le PV du dernier CTP pour plus de détails).

- Définition des fonctions
- Cotation des fonctions selon les **effectifs constatés en inscriptions principales au 12/10/11** (dernière journée d'inscriptions à l'UPF)
- La liste nominative sera adoptée en CA restreint ce jour, les montants des primes seront actualisés au vu des chiffres du 12/10/11
- En LLSH, la prime de REP sera partagée en parts égales entre les membres des différentes « commissions de RPs »
- Pour le CLES (qui est urgent !), rien n'est prévu dans ce référentiel mais la possibilité de chargés de mission temporaire sera utilisée pour nommer un ou deux collègues sur cette mission de mise en place du CLES
- Demande de P. Ortega : Ajouter des primes de 4h pour les personnes en sciences qui se chargent de la commande des matériels pour l'enseignement → nous ajouterons éventuellement cette charge l'an prochain
- Remarque de B. Poirine : la décharge du chargé de mission de la FORCO passe d'un demi-service à 30h. Allez-vous trouver un candidat ?

E. Conte : nous avons eu une réflexion avec la responsable de la FORCO et sommes d'accord sur le fait que le chargé de mission aura uniquement une tâche de liaison avec les collègues et de pédagogie et

non plus de prospection de nouveaux marchés (tâche qui sera confiée à un nouveau recruté).

Remarque de P. Merry : une HETD doit correspondre à un peu plus de 4h de travail effectif car le service annuel d'un agent de l'Etat est de 1 607 heures. La moitié du service des EC est de la recherche or certains ne publient pas ou peu.

E. Conte : les EC non publiant doivent être incités à publier ou être, d'une manière ou d'une autre, incités à prendre en charge plus de tâches administratives ou pédagogiques, c'est un chantier auquel nous devons nous atteler dès l'année prochaine.

Les enseignants (PRAG et PRCE) sont intégrés dans ce REH alors qu'à priori, le dispositif ne devrait concerner que les Enseignant-chercheurs : **Unanimité**.

Définition des tâches : **Unanimité**.

Cotation des tâches : **Unanimité** moins 1 abs.

Arrivée de F. Cadousteau (avec procuration A. Jean).

Point 4 : Questions financières et comptables

- 4.1 D.B.M. 3/2011 de l'université de la Polynésie française et des œuvres universitaires

Présentation de B. Goulet.

- Une commission budgétaire à été réunie pour la première fois cette année pour étudier une DBM
- Le budget par nature et le budget de gestion sont distribués aux administrateurs.
- Baisse des recettes liée à la baisse des inscriptions (-8% à l'heure actuelle avec les inscriptions de Septembre)
- Baisse des dépenses liée à certains non engagement de dépenses sur 2011 et une baisse significative des heures complémentaires suite à la non ouverture de certains Masters.
- Au final : env. 18 Mfcp d'excédent à réaffecter selon les postes suivants (propositions de la commission budgétaire) :
 - Electricité (+7% cette année en augmentation de tarif et de consommation) et amortissements de matériels HS : 6,5 Mfcp
 - Hygiène et sécurité (« mesures urgentes » demandées par l'inspection de Juin dernier) : 0,75 Mfcp
 - Rideaux occultant bât B et C : 1,6 Mfcp
 - Informatique : 2,6 Mfcp (changement complet d'une salle étudiants en postes dits « clients légers » plus faciles à gérer et moins consommateurs en électricité)
 - LED dans les amphis A1 et A3 (baisse très significative de consommation attendue) : 2,85 Mfcp
 - Changement de l'écran de projection de l'amphi A1 et déport des matériels depuis la régie du haut de l'amphi vers l'estrade : 0,53 Mfcp
 - Equipement en vidéoprojecteurs et sonorisation de deux salles du bât G : 1 Mfcp
 - Rénovation de l'infirmerie : 0,2 Mfcp
 - Rénovation du logement de Vetea (travaux urgents de peinture, étanchéité, ...) : 2,3 Mfcp

Remarques diverses :

- Mise de clefs sur les climatisations des bât B et C,
- achat de rallonges (qui ont une fâcheuse tendance à disparaître),
- salles (bât B et C, amphi A3) trop froides

Rappel du montant de l'électricité : 50 Mfcp annuel.

B. Bellanger conseille de prendre contact avec les gens de l'AEDEME (haut commissariat) pour faire un bilan énergétique complet de l'établissement. Il indique que leurs conseils sont toujours très pertinents et les économies réalisées peuvent être très substantielles.

E Conte : notre nouveau responsable de la logistique est en charge de ce dossier.

S. Richaud : rendement de nos panneaux photo ?

B. Goulet : env. 5% de notre consommation ce qui est peu satisfaisant. Le contrat signé est très peu avantageux pour l'UPF et court encore sur plusieurs années. La dite société nous a fait une offre tout à fait folle d'extension de nos panneaux.

Vote de la DBM N° 3 : **Unanimité.**

- 4.2 Sortie d'inventaire de l'université et des œuvres universitaires

Ordinateur et machine à laver.

Unanimité.

- 4.3 Attribution de subventions à l'amicale du personnel et à la chorale universitaire
- Amicale des personnels pour organisation du goûter de Noël : 300 000 Fcp
- Chorale pour défraiement du pianiste et du maître de chant : 300 000 Fcp

Unanimité.

- 4.4 Attribution de subventions aux étudiants dans le cadre du FSDIE
- Te Ui Mata : 660 000 Fcp répartis en 310 000 Fcp pour le « Prix littéraire des étudiants » dans le cadre du salon du livre et 350 000 Fcp pour la publication de deux numéros du magazine
- ASSET :647 631 Fcp répartis en 320 000 Fcp pour l'organisation de la « journée Polynésienne » et 327 631 Fcp pour une activité de théâtre

Unanimité.

- 4.5 Montant de la caution des clés de climatiseur

La caution actuelle de 700 Fcp n'est pas « dissuasive », la logistique passe beaucoup de temps à aller reproduire des clefs. Proposition de passage de la caution à 4 000 Fcp

Unanimité.

- 4.6 Tarification du prêt entre bibliothèques

Simplification de la procédure administrative en fixant un tarif fixe et forfaitaire et non plus le prix réel qui impliquait de nombreuses démarches longues et pénibles.

Unanimité.

- 4.7 Tarification du prix de vente d'un ouvrage

Ouvrage collectif « 5 000 ans de culture ultramarine Pacifique » sous la direction de S. Dunis, financé sur crédits MOM.

- Prix de vente 2 500 Fcp
- Mis en vente à la BU
- Mis en vente sur la salon du livre sous réserve de désignation d'un personnel de l'UPF comme régisseur de recettes sur la durée du salon

Unanimité.

Point 5 : **Scolarité**

- 5.1 Règlements pour l'année universitaire 2011/2012
 - 5.1.1 Règlement général des études du cursus Licence en formation initiale (modifications)

3 Modifications (pour plus de détails, voir le PV de la CEVE du 13/09/11:

- Compensation entre deux semestres d'une même année (décret nouvelle licence)
- 6 jours francs pour prévenir d'un CCI dans le cadre d'un CM

- Modalités et délais de consultation des copies et de recours en cas d'erreur matérielle

Unanimité.

- 5.1.2 Règlements spécifiques et modalités de contrôle des connaissances des licences en formation initiale.

Adoptés.

Unanimité.

- 5.1.3 Règlement spécifique des études de la Première Année Commune des Etudes de Santé

Suppression des notes éliminatoires (règlement de Bordeaux).

Unanimité.

- 5.1.4 Règlement des études des Masters « Préparation aux concours des métiers de l'enseignement », Domaine Lettres, langues et sciences humaines, mention « Sociétés Traditionnelles du Pacifique, fondements culturels, histoires et représentations » :
 - Spécialités : anglais, lettres et histoire
 - Spécialité : langues et civilisations polynésiennes.

Unanimité.

- 5.2 Modification du calendrier universitaire 2011/2012 suite à l'instauration du CCI en 1ère année de licence (L1)

Il s'agit de permettre **en L1** l'utilisation de la semaine de révision et de la première semaine d'examens de chaque semestre pour effectuer des cours et/ou des contrôles.

1 vote contre.

- 5.3 Modification de la liste des UECG et UEPP (ajout de trois enseignements)

Ajout de deux UECGs et une UEPP autour des activités physiques et sportives. Elles sont proposées par notre collègue d'EPS de l'IUFM qui en sous service.

Unanimité.

Point 6 : Formation continue

- 6.1 Carte 2011/2012 : formations nouvelles

Présentation MC Delajoud.

- Risque pénal des élus (demande SPCPF)
- Fonctionnement des institutions Polynésiennes au niveau des communes (demande SPCPF)
- Eléments de civilisation Polynésienne

O. Guénin : d'autres étudiants de FI pourraient assister aux cours de certaines formations de FORCO.

MC Delajoud : C'est un peu délicat dans ce type de formation pour lesquelles nous avons un gros apport financier externe. Nous acceptons tout de même un faible nombre d'étudiants en tant que « spectateur ». Ces formations sont toutefois très spécialisées et apporteront sans doute peu à des auditeurs externes.

Unanimité.

- 6.2 Liste des responsables pédagogiques

Pour info.

- 6.3 Convention(s)
 - Ecole nationale de la magistrature pour formation sur la civilisation Polynésienne
 - Institut National du Travail : convention cadre pour la formation des contrôleurs du travail de la direction du travail de la PF

Unanimité.

Point 7 : Relations Internationales : conventions (pour vote et/ou pour information)

- Accueil étudiants de Samoa : 2 conventions. Il y a également eu des étudiants Polynésiens qui sont allés à Samoa même si les conditions d'accueil et d'étude n'étaient pas vraiment optimales.

Unanimité.

- Avec Agence Europe Education Formation France dans le cadre ERASMUS.

E. Conte : une bonne nouvelle : la « maison internationale » prévue au contrat de projet Etat-Pays sera mise en chantier sans doute vers la fin de l'année sur le campus même si un certain nombre d'obstacles persistent. Si tout va bien (à régler avec le Pays), nous en aurons l'entière gestion. Une information plus complète sera faite dès que nous aurons plus de détails et surtout un calendrier.

J. Munoz : c'est une excellente nouvelle pour l'accueil des étudiants ERASMUS.

Point 8 : **Conventions** (pour vote et/ou pour information)

- Visite médicale des primo-entrants
- Halle des sports pour Badminton (350 000 au lieu de 300 000 indiqué dans la convention) et le Futsal
- Editeurs de Tahiti : Organisation du salon du livre. Nous aurons un stand tenu sur le salon par le personnel de la BU et quelques bénévoles (du service financier et de la communication).
- Convention avec Bordeaux sur le PACES
- Convention avec Toulouse pour le PACES / pharmacologie

Unanimité.

- Mise à disposition de locaux (près du RU) pour les associations étudiantes : Te Ui Mata, association F16 (cours de photo), ASSET,
- CNRS : pour délégation de Renaud Meltz et reversement par le CNRS des heures d'enseignement
- Avec le HC pour l'intervention de 2 collègues enseignants dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants au haut commissariat

Point 9 : **Questions diverses**

- O. Guénin : représentation des étudiants au sein des départements (déjà évoqué en CEVE). Réponse P. Capolsini : il faut revoir les règlements des départements et donc cette représentation des étudiants dans les conseils de département, c'est un chantier auquel nous devons nous atteler.

Petit compte rendu de la mission du Président à Paris :

- Contacts divers avec le Ministère
- Participation à la CPU
- Remplacement du Directeur Général des services : il est en congé longue maladie et ne libère donc pas son poste. JL Tristani est d'accord pour laisser son poste de DGS mais il nous faut disposer d'un poste vacant de niveau suffisant pour l'assoir. La piste la plus favorable pour nous serait que le Ministère accepte de rehausser un poste de cat. B (que nous avons de disponible) en cat. A. C'est cette solution que le Président cherche à obtenir.
- AERES et DGESIP pour notre contrat : nous avons un peu temps supplémentaire pour déposer un projet de contrat rénové avant la fin de l'année
- Président de l'IRD : le prochain responsable de l'IRD Tahiti est Philippe Lacombe (ancien directeur de l'IUFM du Pacifique)
- Cité internationale de Paris pour l'accueil de nos étudiants allant faire des études en métropole : accord de principe pour quelques étudiants par an, convention à signer, il y a un engagement financier à évaluer

- Nous pourrions intégrer (en tant que membre associé) un grand PRES Parisien (avec Paris I, EHESS, EPHE, CNAM, ...) : dossier à suivre
- Audition de 2 candidats au poste de DGS (sur une dizaine de candidatures reçues)

Séance levée à 12h30.

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CA restreint aux enseignant-chercheurs du 29 Septembre 2011
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Point Unique : Adoption de la liste nominative du REH

- La directrice de l'IUFM est MCF, sa décharge dans le tableau correspond à un PRAG.
- Jean Marie Goursaud garde la direction de GAATI jusque fin Dec. 2012. Il demande que le prorata de son indemnité de directeur de laboratoire (sur l'année 2011) ne lui soit pas versé mais mis au crédit du laboratoire GAATI. A voir au niveau comptable.

- REP : J. Chaumine à la place de JM Goursaud
- Les chiffres des inscrits doivent inclure les 3 années et non pas la seule première année
- Ajouter « à parts égales » dans la note de bas de page concernant LLSH

- RPs : supprimer Deug premier degré
- Pas de RP en M1 Math Info (non ouvert)
- Une prime « entière » pour le L3 de Maths et une entière pour l'Info
- retirer la note de bas de page correspondante

- Référents : P. Gourdon au lieu de M. Debene,
- La Prime de Droit est de 15,8 pour l'année donc à diviser par 2 pour chaque responsable de semestre

- CDHF : Sylvia Richaud estime qu'il n'y a pas de travail donc ne souhaite pas de prime pour elle.

Unanimité avec les remarques faites.